



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT # 304 RELATIF AUX PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité que le conseil a adopté lors de la séance spéciale du 27 août 2019, le règlement ci-haut mentionné.

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 28 août 2019.

Sylvain Langlais
Directeur-général/secrétaire-trésorier